

• Pôle développement durable

• Chartèves : la démarche continue...

Par **Virginie Coffinet**

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Le 9 mai dernier s'est tenu un comité de pilotage sous la direction de M. Régis ELBEZ, sous-préfet de l'Aisne. Lors de cette réunion, le bureau d'études ECOGEE nous a présenté différents scénarii d'aménagement du site. Point important sur la méthode, les propositions se basent uniquement sur les données d'inventaires flore de 2010 et **elles ne tiennent pas compte de données flore anciennes ni de la faune**. Un complément a donc été demandé.

Lors de cette réunion **un consensus a été proposé** par le Conservatoire Botanique National de Bailleul : préserver une large partie du haut du coteau en Réserve Naturelle Régionale, conserver une bande tampon en bas de coteau, à proximité des habitations et consacrer la partie centrale à une viticulture 'raisonnée'. Cette proposition permet de préserver la plupart des espèces protégées tout en permettant une utilisation du site par les viticulteurs. La mairie de Chartèves s'engage à

prendre en charge la gestion de la bande de bas de coteau qui ne serait donc pas incluse dans la Réserve naturelle.

Les viticulteurs n'ont pas remis en cause cette proposition et ont laissé entendre qu'un compromis pouvait être trouvé si un calendrier des actions était proposé et leur convenait !

Picardie Nature a rappelé une fois de plus que nous souhaitons que l'ensemble du coteau soit protégé règlementairement car de nombreuses espèces faune et flore sur ce coteau sont protégées ainsi que leur habitat et que ce coteau constitue un réservoir de biodiversité unique pour l'ensemble du réseau de coteaux calcaires de la vallée de la Marne.

M. le sous-préfet a conclu cette réunion en indiquant qu'aucun consensus n'a été trouvé mais que des lignes directrices ont été tracées... Une nouvelle réunion sur la base d'une nouvelle proposition du bureau d'études sera programmée rapidement... **Affaire à suivre...**

• Infraction à la législation sur les espèces protégées : deux nouvelles affaires

Par **Patrick Thiery - Président**

et Yves Maquinghen - Chargé de mission environnement

Picardie Nature a décidé de s'engager dans deux affaires concernant le département de l'Aisne, l'une soulevée par des ornithologues et l'autre par la brigade départementale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il y a un peu plus de deux mois des ornithologues constataient qu'un arbre dans lequel avait niché à plusieurs reprises un couple de cigognes blanches, avait été abattu, sans doute volontairement. Une instruction est en cours. Nous n'attendons pas nécessairement une forte condamnation financière mais plutôt une prise de conscience et des mesures de réparation afin que les cigognes puissent à nouveau s'installer dans le marais concerné.

Pendant que certains s'engagent dans des actions de protection des amphibiens quand débute leur migration, d'autres les attendent pour les capturer et les vendre, probablement à des restaurateurs. C'est à l'occasion d'un contrôle effectué par la brigade de l'Aisne de l'ONCFS, que les agents de la police de l'environnement ont surpris plusieurs personnes se livrant à une capture en masse (4000 animaux !) de grenouilles rousses, dans le nord de l'Aisne, près de la frontière belge. Picardie Nature a décidé de porter plainte, espérant qu'une forte condamnation financière calmera les trafiquants pour longtemps.